Saint-Ouen de Thouberville

N°66-2026

ARRÊTÉ INTERRUPTIF DE TRAVAUX
Commune de SAINT OUEN DE THOUBERVILLE

Madame le Maire de la Commune de SAINT OUEN DE THOUBERVILLE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 21-23 h)

VU les articles L421-1, R421-1 et R421-14 du code de l'urbanisme réprimés par les articles L480-4 al.1, L480-5, L480-7 du même code pour réalisation de travaux sans autorisations,

VU le procès-verbal d'infraction dressé par Madame le Maire le 30 octobre 2026, à l'encontre de M. RENARD Zino et Mme ZANELLATO Sonia, pour la réalisation de coupes et d'abattages d'arbres sans autorisation,

Considérant qu'il est de l'intérêt général que les travaux en cours soient interrompus.

En application de l'article L 480-2 du code de l'Urbanisme,

- ARRETE -

Article 1 : M. RENARD Zino et Mme ZANELLATO Sonia sont mis en demeure de faire cesser immédiatement les travaux entrepris à St Ouen de Thouberville, route nationale – parcelle cadastrée E 401.

Article 2 : Toutes autorités de police ou de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera signifié à M. RENARD Zino et Mme ZANELLATO Sonia par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Procureur de la République,
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot

Fait à Saint-Ouen de Thouberville,
Le 30 octobre 2026
Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI

MAIRIE DE SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE * 27310 *

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr
Publié sur le site internet de la commune le 30 octobre 2026